



4.2 PLAN DU ZONAGE

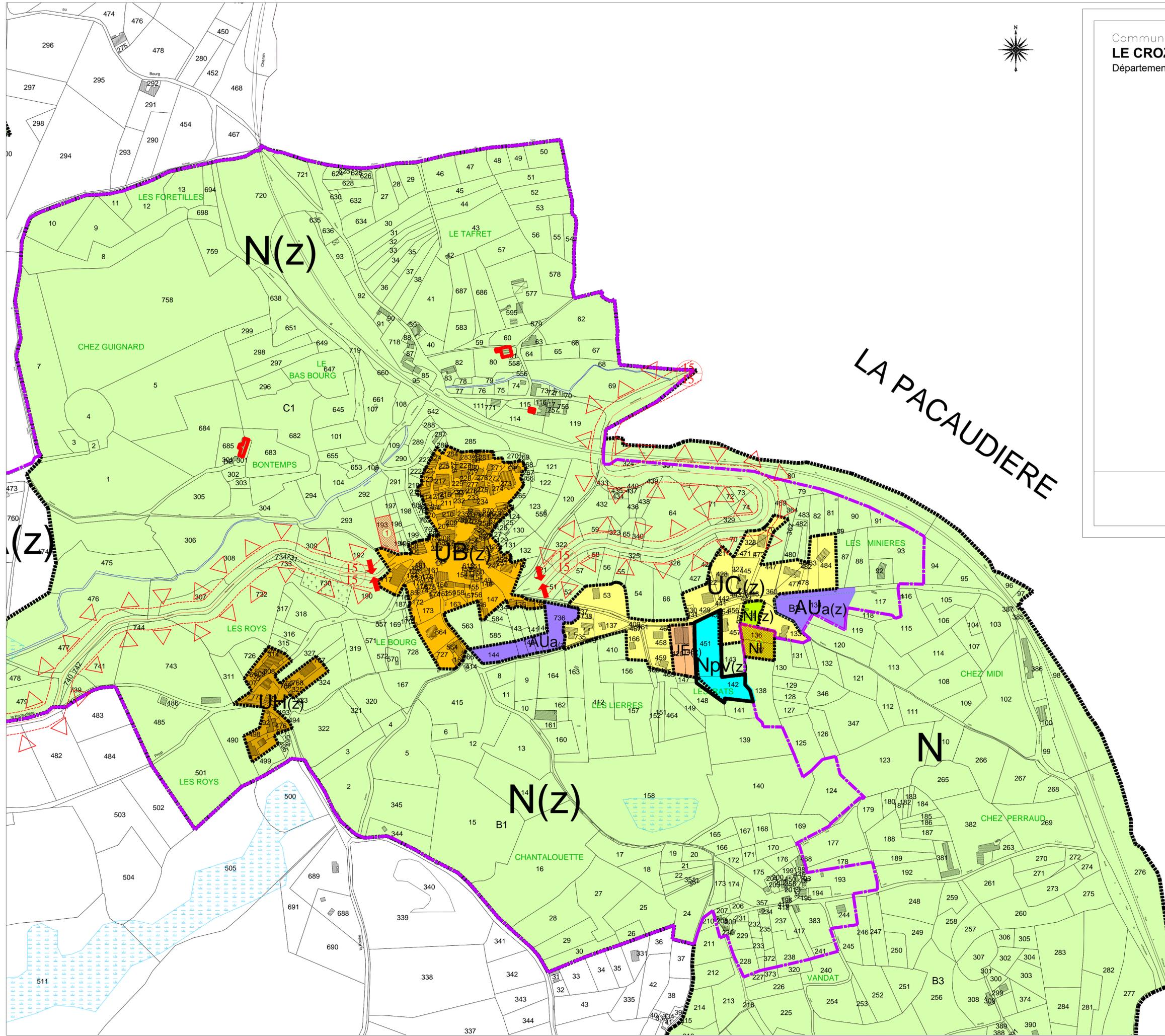
Echelle : 1/2500

Extrait Centre

Révision allégée n°1
Arrêté par DCM le 19 mars 2021
Approuvé par DCM le

APTITUDES AMENAGEMENT
11 rue Eucher Girardin 42300 Roanne
Tél/fax : 04 77 71 28 82
aptitudes.amenagement@orange.fr

LA PACAUDIERE



LEGENDE :

Zones urbaines :

- UB** Zone urbaine dense du bourg médiéval
- UC** Zone urbaine d'extension
- UH** Zone urbaine de hameau
- UE** Zone urbaine à vocation économique

Zones à urbaniser :

- AUa** Zone à urbaniser "ouverte"
- Npv** Zone réservée aux installations, techniques liés et nécessaires à la production d'énergie photovoltaïque

Zones agricoles :

- A** Zone agricole protégée
- Ah** Zone agricole d'habitat diffus

Zones naturelles :

- N** Zone naturelle protégée
- Nh** Zone naturelle d'habitat diffus
- Ni** Zone naturelle touristique et de loisirs

Éléments remarquables au titre de l'article L.123-1-5-III-2° :

- Zone humide
- Corridor écologique

Autres éléments :

- (z)** Limite du périmètre ZPPAUP
L'indice (z) indique que la zone est concernée par la réglementation ZPPAUP
- Porte d'agglomération
- Marge de recul par rapport à l'axe de la chaussée
A : Marge de recul habitation
B : Marge de recul autre construction
- Limitation des accès
- Emplacement réservé
- changements de destination autorisé